



Séance ordinaire du 11 décembre 2013

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

| | | |
|-----|----------------------------|-------------------------------|
| MM | Gérald Maltais, maire | Petite-Rivière-Saint-François |
| | Jean Fortin, maire | Baie-Saint-Paul |
| | Pierre Tremblay, maire | Les Éboulements |
| | Rénald Marier, maire | Saint-Hilarion |
| | Dominic Tremblay, maire | L'Isle-aux-Coudres |
| Mme | Lyne Tremblay, conseillère | Saint-Urbain |

Mesdames Karine Horvath, directrice générale, et Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, sont également présentes.

Le préfet demande à la directrice générale de procéder à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 13 novembre 2013
3. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 27 novembre 2013
4. Adoption des comptes à payer
5. TNO Lac-Pikauba : adoption des prévisions budgétaires 2014
6. Agence des forêts privées de Québec : conformité du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) au schéma d'aménagement et de développement
7. CRÉCN : renouvellement de l'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages
8. Rapport de représentation
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Certificat de conformité : Les Éboulements, règlement numéro 160-13
 - 9.2. Certificat de conformité : Saint-Urbain, règlement numéro 282
 - 9.3. Rallye auto Charlevoix : demande d'autorisation de circuler
 - 9.4. Mutuelle FQM – Prévention
 - 9.5. Place aux jeunes Charlevoix : demande de commandite
10. Courrier
11. Période de questions du public
12. Levée de l'assemblée

222-12-13 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.



**223-12-13 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur Rénauld Marier et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2013 soit adopté.

**224-12-13 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 soit adopté.

225-12-13 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Du 28 novembre au 11 décembre 2013

| | | | |
|--|---|-----------------|----------|
| Législation | | | |
| | Municipalité de l'Isle-aux-Coudres | <u>103.08</u> | 103.08 |
| Gestion financière & administrative | | | |
| | Bell | 49.14 | |
| | Commission scolaire de Charlevoix | 852.39 | |
| | Gagné Letarte SENCRL | 250.66 | |
| | Copibec | 58.92 | |
| | Info Services Réseautek Inc | 275.94 | |
| | PG Solutions | 747.34 | |
| | Équipement GMM Inc | 32.86 | |
| | Micro Logic | 415.20 | |
| | Publication CCH Ltée | <u>466.20</u> | 3 148.65 |
| Autres | | | |
| | COOP Agricole Agrivoix | 688.86 | |
| | Cercles d'emprunt de Charlevoix | 250.00 | |
| | Alarms Charlevoix | 75.84 | |
| | Tim Hortons | 59.69 | |
| | IGA Supermarché G.C. Inc | <u>37.37</u> | 1 111.76 |
| Loisir | | | |
| | Frais représentation/déplacement/formation | <u>363.45</u> | 363.45 |
| Inspection, aménagement & urbanisme | | | |
| | Frais représentation/déplacement/formation | <u>370.16</u> | 370.16 |
| Convention de gestion | | | |
| | Groupe Ultima Inc | <u>231.00</u> | 231.00 |
| Patrimoine | | | |
| | Ville de Baie-Saint-Paul | 2 400.00 | |
| | Aux petits oiseaux | 57.47 | |
| | L'Hebdo Charlevoisien | 311.58 | |
| | Lico Imprimeur | <u>2 707.66</u> | 5 476.71 |

**Sécurité incendie**Info Services Réseautek Inc 68.99 68.99**Ingénierie**Frais
représentation/déplacement/formation 182.49 182.49**Évaluation**Équipement GMM Inc 322.66
Beaudry & Associés 1 410.57
COOP Agricole Agrivoix 91.47
Info Services Réseautek Inc 206.96
Alarmes Charlevoix 10.34
Commission scolaire de Charlevoix 54.66
SMI Informatique 22 570.74
IGA Supermarché G.C. Inc 5.09
Bell 19.12 24 691.6135 747.90**Matières résiduelles**Le Spécialiste 25.00
Yvon Duchesne & Fils 13.55
Mécanique Marius Gagné 146.60
L'Hebdo Charlevoisien 277.09
Garage Jean-Claude Simard Enr 20.96
Romain Côté 827.82
Laurentide re/sources Inc 384.92
Comospro Inc 1 643.30
Gaudreau Environnement Inc 109 135.03
Les Constructions St-Gelais 176 880.61
Gesterra 64 949.09
Postes Canada 1 031.17 355 335.14**TNO**Frais
représentation/déplacement/formation 272.02 272.02

Je soussignée certifie que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des montants ci-dessus.

Karine Horvath

226-12-13 5- TNO LAC-PIKAUBA : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

ATTENDU la lecture faite par la directrice générale des prévisions budgétaires 2014 pour le TNO Lac-Pikauba et Baux de villégiature de la MRC de Charlevoix, équilibrées au niveau des revenus et dépenses, soit un budget global de 277 469 \$;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun de maintenir le taux de la taxe foncière à son niveau de 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement



QUE les prévisions budgétaires 2014 pour le TNO Lac-Pikauba et Baux de villégiature de la MRC de Charlevoix, reproduites en annexe et faisant partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles étaient ici au long reproduites, soient adoptées;

QUE le taux de la taxe foncière soit maintenu à 0,45 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière.

227-12-13 6- **AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC :
CONFORMITÉ DU PLAN DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR (PPMV) AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE l'Agence des forêts privées de Québec (03) a déposé à la MRC de Charlevoix son Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer que le PPMV est conforme au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE, suite à la lecture de ce PPMV, la MRC de Charlevoix a certaines préoccupations en matière d'aménagement et qu'il y a lieu de communiquer ces préoccupations à l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rénald Marier et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix confirme à l'Agence que le PPMV est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et que le document intitulé Rapport d'analyse de la conformité du PPMV au schéma d'aménagement soit transmis à l'Agence en complément de la présente résolution.

228-12-13 7- **CRÉCN : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE
SPÉCIFIQUE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA
PROTECTION DES PAYSAGES**

ATTENDU QUE la CRÉCN envisage de renouveler l'entente spécifique sur les paysages des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a participé à la gestion et au suivi de cette entente en participant aux différents comités de travail qui ont permis l'avancement et la réalisation de divers projets de sensibilisation et de mise en valeur des paysages, notamment le plan paysage de la route 138;

ATTENDU l'intérêt de la MRC de participer au renouvellement de cette entente et de s'associer aux partenaires pour en assurer la gestion et le suivi;

ATTENDU les objectifs et les engagements inscrits à l'entente spécifique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix confirme son intérêt à participer au renouvellement de l'entente spécifique sur les paysages à la CRÉCN à raison de 5 000 \$ par année pendant trois ans, une dépense imputée au budget du TNO de la MRC de Charlevoix.

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à conclure et à signer la nouvelle entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages d'une durée de trois ans.

8- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

COOPÉRATIVE DE SANTÉ : monsieur Pierre Tremblay indique qu'une autre rencontre du comité de la Coopérative est prévue ce soir afin de traiter et de prendre diverses décisions administratives.

FQM : monsieur Dominic Tremblay a participé à la dernière réunion du conseil d'administration de la FQM. Il indique que la FQM comptera plusieurs nouveaux membres en raison des dernières élections de novembre.

FQM (ASSEMBLÉE DES MRC) : madame Claudette Simard a assisté à la dernière assemblée des MRC de la FQM. Entre autres, il a été question du lancement de la Politique nationale de la ruralité (phase III) et des divers enjeux qui font l'objet de travaux à la FQM. Parmi ces enjeux, citons la négociation du pacte fiscal, la prochaine loi sur les mines et la formation des nouveaux élus.

MTQ (TABLE DE CONCERTATION SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA GRANDE FAUNE SUR LA ROUTE 138) : madame Claudette Simard résume les discussions tenues lors de la première rencontre de la table cette semaine. Elle présente les propositions du MTQ quant au prolongement de la clôture anti-cervidés et des deux passages prévus sous la route 138. La collaboration est essentielle entre les divers partenaires afin d'explorer toutes les mesures possibles qui s'avèrent complémentaires en vue d'augmenter la sécurité sur le tronçon problématique. Ainsi, le MDDEFP a également présenté la situation au niveau des populations d'originaux et des mesures possibles pour limiter l'expansion de cette population, dont une modification aux modalités de gestion (chasse) de la zone 27.

9- AFFAIRES NOUVELLES

229-12-13 9.1- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : LES ÉBOULEMENTS, RÈGLEMENT NUMÉRO 160-13

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté, le 11 novembre 2013, le règlement portant le numéro 160-13 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier l'annexe 6 étant le « Plan d'aménagement d'ensemble développement résidentiel la Seigneurie des Éboulements – phases I, II, III » en ce qui concerne les enseignes »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 160-13 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 160-13 de la municipalité des Éboulements.

**230-12-13 9.2- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : SAINT-URBAIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 282**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a adopté, le 2 décembre 2013, le règlement portant le numéro 282 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 151 dans le but de contourner le nombre de service d'entreposage dans la zone IA-1 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réneald Marier et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 282 de la municipalité de Saint-Urbain.

**231-12-13 9.3- RALLYE AUTO DE CHARLEVOIX : DEMANDE
D'AUTORISER DE CIRCULER**

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la MRC en vue d'obtenir un appui pour utiliser une portion de route dans le cadre de la tenue du Rallye de Charlevoix en octobre 2014;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent l'appui de la MRC afin d'avoir une autorisation pour utiliser le chemin de la Pax, situé entre le rang 1 et la route 138, à Saint-Hilarion et ce, pour les journées du 24 et 25 octobre 2014;

ATTENDU QU'une telle autorisation n'enlève pas l'obligation pour les organisateurs d'obtenir tout autre permis ou autorisation permettant d'assurer la sécurité publique lors de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lyne Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie les organisateurs du projet qui souhaitent utiliser une portion de route entre le rang 1 et la route 138, à Saint-Hilarion pour effectuer un rallye automobile les 24 et 25 octobre 2014.

**TNO DE CHARLEVOIX ET
G.F. DES BAUX VILLÉGIATURE, SABLIERES-GRAVIÈRES**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

| | | ESTIMÉ 31 DÉCEMBRE 2013 | BUDGET EN COURS | PROCHAIN BUDGET 2014 |
|--|--|-------------------------------|--------------------|----------------------------|
| TNO DE CHARLEVOIX - LAC PIKAUBA | | | | |
| 01 00000 | REVENUS | | | |
| 01 21000 | TAXES | | | |
| 01 21110 000 | TAXES GENERALES | -81 740 | -77 945 | -82 000 |
| 01 22000 | PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES | | | |
| 01 22111 000 | TENANT LIEU DE TAXES FONCIERES | -4 923 | -16 508 | -5 000 |
| 01 22116 000 | PACTE FISCAL.MAM-TERRES PUBL. | -30 189 | -30 189 | -30 189 |
| 01 30000 | TRANSFERTS | | | |
| 01 37110 000 | COMP. TENANT LIEU REMB T.V.Q. | -8 400 | -5 400 | - |
| 01 37250 000 | PEREQUATION | - | - | - |
| 01 23000 | SERVICES RENDUS | | | |
| 01 23410 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | | |
| 123 413 000 | AUTRES REVENUS- ADM. | - | -10 | - |
| 01 23100 | SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX | | | |
| 01 23160 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | | |
| 01 23169 000 | AUTRES - AMÉN./URB./DÉVELOPP. | -49 870 | - | -68 250 |
| 01 23420 | SÉCURITÉ PUBLIQUE | | | |
| 01 23421 000 | AGENCE MUN. 911- | -100 | -140 | -150 |
| 01 23129 000 | AUTRES SÉCURITÉ PUBLIQUE | - | - | -1 100 |
| 01 23460 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT | | | |
| 01 24000 | IMPOSITION DE DROITS | | | |
| 01 24100 000 | LICENCES ET PERMIS | -42 700 | -2 500 | -13 000 |
| 01 24200 000 | MUTATIONS IMMOBILIÈRES | -1 495 | - | - |
| 01 25000 | AMENDES ET PÉNALITÉS | | | |
| 01 25100 000 | AMENDES, PENALITES, CONSTATS | - | -50 | -50 |
| 01 26000 | INTÉRÊTS | | | |
| 01 26100 000 | INT. - BANQUE ET PLACEMENTS | -1 200 | -1 200 | -1 200 |
| 01 26200 000 | INT. - ARRIÈRES DE TAXES | -205 | -350 | -250 |
| 01 26900 000 | INTERETS - AUTRES | -40 | -40 | -40 |
| 01 00000 | TOTAL REVENUS | -220 862 | -134 332 | -201 229 |
| 02 00000 | CHARGES | | | |
| 02 12000 | APPLICATION DE LA LOI | - | - | 1 100 |
| 02 13000 | GESTION FINANCIÈRE ET ADMINIS | 67 552 | 64 250 | 74 350 |
| 02 15000 | ÉVALUATION | 8 542 | 10 612 | 12 500 |
| 02 19000 | AUTRES | 4 518 | 8 017 | 7 520 |
| 02 21000 | POLICE | 20 759 | 20 798 | 20 473 |
| 02 22000 | SÉCURITÉ INCENDIE | 21 361 | 3 360 | 3 600 |
| 02 23000 | SÉCURITÉ CIVILE | - | 1 000 | 1 000 |
| 02-39000 | TRANSPORT AUTRES: SERV. INGÉNIÉRIE | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| 02 40000 | HYGIÈNE DU MILIEU | 5 689 | 5 689 | 5 860 |
| 02 61000 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZON | 19 770 | 20 158 | 48 494 |
| 02 62000 | PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉC | 2 225 | 2 211 | 2 225 |
| 02 66000 | PROM. ET DÉV. PATRIMOINE | 4 000 | 4 000 | 4 216 |
| 02 69000 | FORÊT | 3 375 | 3 125 | 3 375 |
| 02-70150 | PARCS LINÉAIRES, PISTES, SENTIERS, | 46 550 | 12 000 | 8 516 |

**TNO DE CHARLEVOIX ET
G.F. DES BAUX VILLÉGIATURE, SABLIERES-GRAVIÈRES**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

| | | ESTIMÉ 31 DÉCEMBRE 2013 | BUDGET EN COURS | PROCHAIN BUDGET 2014 |
|----------|----------------------------|-------------------------------|--------------------|----------------------------|
| 02-70190 | LOISIRS | 6 000 | 6 000 | 3 000 |
| 02 00000 | TOTAL CHARGES | 215 341 | 166 220 | 201 229 |
| 03 31000 | IMMOBILISATION | | | |
| 03-51000 | AFFECTATION | | -31 888 | |
| | EXCÉDENT TNO DE CHARLEVOIX | -5 521 | 0 | 0 |

BAUX VILLÉGIATURE, SABLIERES-GRAVIÈRES

REVENUS

| | | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|--|
| IMPOSITION DE DROITS | | | | |
| Droits sur carrières sablières | -28 422 | -17 500 | -36 540 | |
| Location | -39 240 | -39 240 | -39 700 | |
| AMENDES ET PÉNALITÉS | -16 | - | - | |
| AUTRES REVENUS | - | -50 | - | |
| MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES | -150 | - | - | |
| TOTAL DES REVENUS | -67 828 | -56 790 | -76 240 | |

CHARGES

| | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|
| GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE | 22 872 | 21 700 | 16 900 |
| AMÉNAGEMENT | 39 031 | 35 300 | 59 340 |
| FRAIS DE FINANCEMENT | 5 | 50 | - |
| TOTAL DES CHARGES | 61 908 | 57 050 | 76 240 |
| EXCÉDENT BAUX VILLÉG., SABLIERES-GRAVIÈRES | -5 920 | 260 | 0 |

| | | | |
|---|----------------|------------|----------|
| EXCÉDENT TNO ET BAUX VILLÉGIATURE, SABLIERES-GRAVIÈRES | -11 441 | 260 | 0 |
|---|----------------|------------|----------|



232-12-13 9.4- MUTUELLE FQM – PRÉVENTION

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix se déclare satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 telle que rédigée et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente résolution n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

233-12-13 9.5- PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX : DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 2 000 \$ à Place aux jeunes Charlevoix pour l'opération 2014 des activités de l'organisme, une commandite imputée au budget 2014 des dons et commandites de la MRC.

10- COURRIER

1. UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC

La MMQ nous annonce une ristourne de 3 000 000\$ pour l'année 2013 et nous informe que nous recevrons sous peu une lettre dans laquelle nous trouverons le calcul détaillé de notre part individuelle.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges nous transmet un extrait de leur résolution #13-11-27-33 concernant la modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités.

2. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Cabinet de la Première Ministre, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, accuse réception de notre résolution #11-1 ayant pour objet nos démarches d'appui auprès de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres envers la Société des traversiers du Québec.

Le MTQ accuse réception :

- de notre correspondance ainsi que notre résolution #3 concernant la problématique liée aux accidents avec les orignaux sur la route 138;
- de notre résolution #11-1 ayant pour objet nos démarches d'appui auprès de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres envers la Société des traversiers du Québec.

Le MAMROT :

- nous informe que notre RCI #141-13-1, remplaçant le RCI #141-13 qui vise à encadrer le déboisement, le morcellement et la construction en bordure des routes 138



et 362 en milieu forestier est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

- accuse réception de notre règlement #146-13 remplaçant notre schéma d'aménagement et de développement révisé de notre MRC et nous informe qu'un avis gouvernemental nous sera transmis d'ici le 4 mars 2014.

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous informe d'une modification du certificat d'autorisation pour le projet de parc éolien de la Rivière du Moulin concernant la construction des chemins, des aires de travail, des fondations d'éoliennes et du réseau collecteur de la phase 1.

La MRN nous informe du début des travaux de rénovation cadastrale du mandat de la municipalité des Éboulements.

La CPTAQ nous transmet :

- Tenue d'une rencontre : Dossier #405158, Baie-Saint-Paul;
- Comptes rendus et orientations préliminaires : Dossiers #404985 et #405032, Saint-Hilarion et #404843, Saint-Urbain;
- Décision : Dossier #404661, Saint-Hilarion : Autorise la demanderesse à acquérir une terre d'une superficie approximative de 9,52 hectares.

3. DIVERS

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement nous informe que notre demande de financement pour le « *Sentier piétonnier de la Rive* », n'a pas été retenue.

Le Bureau du commandant, District de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches accuse favorablement notre résolution #11.2 concernant notre demande de projet-pilote pour l'utilisation d'un sonomètre afin de contrôler le bruit excessif de certaines motocyclettes.

La COMAQ nous transmet leur programme de formation pour 2014.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des commentaires sont apportés par des citoyens en lien avec une zone de réserve prévue au schéma d'aménagement révisé. Ils allèguent que cette zone de réserve leur apporte des inconvénients et demandent à ce que leurs terrains soient exclus de cette zone. Il est ensuite discuté des raisons expliquant cette affectation qui résulte d'une exigence imposée par la MAMROT dans le cadre de la révision du schéma. Ensuite, il est discuté des modalités entourant une modification qui pourrait être apportée au schéma une fois son entrée en vigueur approuvée par le MAMROT. Des séances de travail sont prévues à cet effet concernant diverses contraintes inscrites au schéma révisé. Il en est d'ailleurs de même pour les contraintes liées aux constructions dans les pentes fortes.

Des questions sont ensuite adressées à la directrice générale concernant le calcul des matières brutes prélevées sur le TNO (sable et gravier). Il est



discuté d'une possible réglementation imposée aux divers utilisateurs des matières brutes.

234-12-13 12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 17h30.

Claudette Simard
Claudette Simard,
Préfet

Karine Horvath
Karine Horvath,
Directrice générale